



PRÉFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRETE n° 2019 – SGAR –211 du 17 avril 2019

modifiant la désignation des membres
du Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte

LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1132-9 et suivants, R.4432-9 et suivants et R.4437-3 et suivants ;
- Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- Vu la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2011-330 du 25 mars 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte et notamment son article 4 ;
- Vu le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du gouvernement ;
- Vu le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de Mayotte ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 11 décembre 2018, nommant M. Yves-Marie RENAUD en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 217/SGAR/148 du 22 décembre 2017 portant sur la composition du conseil économique, social et environnemental de Mayotte et fixant le nombre de représentants pour chaque collège ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018/SGAR/76 du 09 février 2018 constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental de Mayotte ;

- Vu l'arrêté n° 2019-SG-198 du 4 avril 2019 portant délégation de signature à M. Yves-Marie RENAUD en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu le courrier en date du 7 novembre 2018 de Mme la Présidente du MEDEF de Mayotte ;
- Vu la délibération n°13/2019 du 11 avril 2019 de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général :

Arrête :

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2018/SGAR/76 du 9 février 2018 désignant, au sein du 1^{er} collège, les représentants des organismes habilités à être représentés au conseil économique, social et environnemental de Mayotte, est modifié comme suit :

- Mouvement des Entreprises de France de Mayotte (MEDEF MAYOTTE) :
Mme Carla BALTUS, en remplacement de M. Thierry GALARME .
- Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte :
M. Saïd ANTHOUMANI, en remplacement de M. Dani SALIM.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2018-SGAR-76 du 9 février 2018 restent inchangées.

Article 3 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte et le Président du conseil économique, social et environnemental de Mayotte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Yves-Marie RENAUD